

Mme. Véronique RIOTTON
Députée de la Haute-Savoie

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poisy, le 20 septembre 2018

Loi Elan : Véronique Riotton renforce les dispositions environnementales du texte

La commission mixte paritaire, chargée de trouver un accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur le projet de loi Elan (portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) a été conclusive hier soir. Cet accord permet ainsi d'éviter une nouvelle lecture dans les deux chambres et d'appliquer la loi beaucoup plus rapidement, au bénéfice du logement en France.

Le principal objectif visé par la loi Elan est de répondre à la crise du logement en construisant plus, mieux, et moins cher et ainsi soutenir l'acte de construction. Pour faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap – qui survient pour 80% d'entre elles au cours de leur vie – la loi vise à rendre les logements 100% adaptables. Dans le logement social elle va permettre de faciliter la mobilité des locataires, en révisant périodiquement la situation de chaque famille, et de financer la construction de nouveaux logements pour les plus précaires.

Pour répondre à nos objectifs climatiques, la loi Elan rend obligatoire la rénovation des bâtiments tertiaires et fixe des seuils d'économies d'énergies à atteindre très ambitieux. **Véronique Riotton s'est très fortement engagée dans le débat parlementaire pour renforcer ces dispositions et notamment pour en garantir l'application effective.**

Pour Véronique Riotton « les bâtiments représentent 45% des consommations d'énergies en France, et le parc de bâtiments tertiaires représente en France plus de 930 millions de m². Si l'on veut s'engager pour le climat cela doit être l'une de nos priorités, les économies potentielles sont énormes ! La loi Grenelle fixait l'objectif de réduire les consommations des bâtiments de -38% en 2020, nous en sommes très loin... Un rapport parlementaire de 2016 notait déjà que les bâtiments tertiaires étaient oubliés par la loi. Je me suis engagée pour qu'on arrête de perdre du temps sur l'enjeu majeur – environnemental bien sûr, mais aussi économique – de l'efficacité énergétique en France. On ne peut pas accueillir la COP21, clamer que l'on s'engage pour le climat et pour nos enfants, et ne pas agir en conséquence. »

Contact presse :

Alexis Cintrat, 07 86 61 65 26 – alexis.cintrat@clb-an.fr